



## TRIATHLON AUDENCIA-LA BAULE REGLEMENT 2026

### ARTICLE 1 : PRÉAMBULE

Toutes les épreuves du Triathlon Audencia-La Baule (TALB) sont soumises à la réglementation de la Fédération Française de Triathlon (FFTri) ainsi qu'au règlement intérieur du comité d'organisation Audencia, 8 route de la Jonelière BP 31222 44312 Nantes Cedex3.

Toute inscription à l'une des épreuves du Triathlon Audencia-La Baule suppose que le participant **a pris connaissance et accepté le règlement interne de la manifestation** en téléchargement sur : <http://www.triathlon-audencialabaule.com/>, ainsi que de celui de la Fédération Française de Triathlon (<http://www.fftri.com/>) et qu'il s'engage à les respecter.

Tout engagement implique également pour chaque concurrent l'obligation de se conformer aux instructions qui lui seront données par le directeur de course ou l'arbitre principal et les médecins de l'organisation. Les concurrents ont l'obligation de participer aux briefings d'avant compétition.

Tout engagement implique également de la part des concurrents l'acceptation et la validation du « Règlement interne du TALB » via la plateforme d'inscription en ligne et téléchargeable sur notre site.

Tout concurrent participant à une épreuve du Triathlon Audencia-La Baule en usurpant l'identité d'un tiers ou en faisant une fausse déclaration d'identité ou d'âge se verra disqualifié et fera l'objet de poursuites disciplinaires.

### ARTICLE 2 : LES CATEGORIES

CATEGORIES	ANNEE DE NAISSANCE
MINI-POUSSIN – JEUNES 1	2019-2020 (6/7ans)
POUSSIN – JEUNES 1	2017-2018 (8/9ans)
PUPILLE – JEUNES 2	2015-2016 (10/11ans)
BENJAMIN – JEUNES 2	2013-2014 (12/13ans)
MINIME	2011-2012 (14/15ans)
CADET	2009-2010(16/17ans)
JUNIOR	2007-2008 (18/19ans)
U23	2003-2008 (18/23ans)
ESPOIRS	2003-2006 (20/23ans)
SENIOR	1987-2006 (20/39ans)
MASTER	A partir de 1982 (à partir de 40ans)

#### • Accès aux épreuves :

- **La Course M** est accessible aux licenciés FFTri et non licenciés.
- **Départs en Rolling Start et Mass Start**
- **Les Tri-Relais TREP & TRGP** sont ouverts à partir de la catégorie Minime 2011-2012 (14/15ans)
- **La course S** est ouverte à partir de la catégorie Cadet 2009-2010 (16/17ans)
- **La course S Light** est ouverte à partir de la catégorie Minime 2011-2012 (14/15ans)
- **Tri-Relais sur la distance M** (attention : dans la limite de **150 équipes**). **Un départ décalé de 10' sera mis en place.**
- **Tri Avenir** dans la limite de **400 places** :
  - Minimes nés entre 2012 et 2011(14-15 ans) (200m/1lap-5km/1lap-1.5km/1lap) dans la limite de **50 places**
  - Jeunes 2 pupilles et benjamins nés entre 2013 et 2016 (10-13 ans) (100m/1lap-4km/1lap-1km/1lap) dans la limite de **200 places**
  - Jeunes 1 mini-poussins et poussins nés entre 2017 et 2020 (6-9 ans) (50m/1lap-2km/1lap-500m/1lap) dans la limite de **150 places**

ACCESSIBILITÉ AUX ÉPREUVES PAR CATÉGORIE D'ÂGES														
SAISON SPORTIVE 2026														
TYPE D'ÉPREUVES			ÉPREUVES EXCLUSIVEMENT RÉSERVÉES AUX JEUNES					ÉPREUVES OPEN						
CATÉGORIES	AGE ATTEINT AU COURS DE LA SAISON	ANNÉES	Jeunes 1	Jeunes 2	XXS Jeunes	XS Jeunes	S Jeunes	XXS Open	XS Open	S Open	M	L	XL	XXL
MINI-POUSSINS	6-7	2019 & 2020												
POUSSINS	8-9	2017 & 2018												
PUPILLES	10-11	2015 & 2016												
BENJAMINS	12-13	2013 & 2014				(**)		(*)	(*) (**)					
MINIMES	14-15	2011 & 2012						(*)	(*)					
CADETS	16-17	2009 & 2010												
JUNIORS	18-19	2007 & 2008												(**)
SENIORS	20-24	2002 à 2006												
	25-29	1997 à 2001												
	30-34	1992 à 1996												
	35-39	1987 à 1991												
MASTERS	40-44	1982 à 1986												
	45-49	1977 à 1981												
	50-54	1972 à 1976												
	55-59	1967 à 1971												
	60-64	1962 à 1966												
	65-69	1957 à 1961												
	70-74	1921 à 1956												
	75-79	1976 à 1951												
	80-84	1942 à 1946												
	85-89	1937 à 1941												
90-94	1932 à 1936													
95-99	1927 à 1931													
LEGENDE			= accès interdit											
			= accès autorisé uniquement pour les épreuves relais de Type B											
			= accès autorisé											
		(*)	Départ décalé de 5 minutes pour les benjamins et les minimes.											
	(**)	Accès interdit pour les épreuves de Raid.												
NOTA	Dans la même journée, un jeune peut participer à plusieurs épreuves (ou manches) à condition que les distances cumulées soient inférieures à la distance de course maximum autorisée à la catégorie d'âges concernée.													

## ARTICLE 3 :

### 3.1 Nombre de participants :

Le nombre total de participants pour chaque course du Triathlon Audencia-La Baule est limité en fonction de la jauge fixée par l'organisateur et les autorités compétentes.

### 3.2 Modalités de mise en vente :

La vente des dossards s'effectue selon les modalités suivantes :

- Une première mise en vente aura lieu à compter du lundi 9 mars 2026 à 13h00, à un tarif préférentiel.
- Une seconde mise en vente sera organisée plus tard, sous réserve de places disponibles. Cette seconde vague sera proposée à un tarif majoré par rapport à la première session.

### 3.3 Attribution des dossards :

La réservation se fait par ordre chronologique d'inscription et de paiement effectif sur la plateforme officielle. Une fois la jauge atteinte pour une course donnée, aucune nouvelle inscription ne pourra être acceptée pour celle-ci.

### 3.4 Communication des éventuels ajustements :

L'organisateur se réserve le droit d'ajuster le nombre de dossards disponibles et les modalités de vente en fonction des contraintes réglementaires ou sanitaires, sans que cela ouvre droit à réclamation.

## ARTICLE 4 : LES INSCRIPTIONS

- Les inscriptions pour l'édition 2026 se font uniquement en ligne, ainsi que le paiement des droits d'inscription et de la licence expérience. Tous les renseignements sont à retrouver sur <http://www.competitions.com>
- Afin de valider son inscription à **une épreuve individuelle**, tout concurrent doit impérativement indiquer le numéro de sa licence FFTRI 2026. Dans le cas où l'athlète n'est pas licencié Triathlon, un Formulaire Info Santé (FIS) sera à remplir sur la plateforme d'inscriptions.

À défaut, toute participation est exclue.

- Afin de valider son inscription à **une épreuve de Tri-Relais**, tout concurrent doit impérativement indiquer le numéro de sa licence FFTRI 2026. Dans le cas où l'athlète n'est pas licencié Triathlon, un Formulaire Info Santé (FIS) sera à remplir sur la plateforme d'inscriptions. **À défaut, toute participation est exclue.**

- Dans le cas d'un athlète licencié au sein **des fédérations françaises de cyclisme, de natation et d'athlétisme**, un Formulaire Info Santé (FIS) sera à remplir sur la plateforme d'inscriptions ou le numéro de sa licence\* (manifestations compétitions) sera exigée. À défaut, toute participation est exclue.

### \*Dates de validité ci-dessous).

- La période de validité de la licence FFC (Hors FFCT) est fixée du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026

- La période de prise d'une licence FFN est fixée du 16 septembre de l'année N au 15 septembre de l'année N+1. **Attention ! Triathlon les 19 et 20 septembre 2026 (renouvellement ou FIS)**

- La période de validité de la licence FFA est fixée au 31/08/2026 **Attention ! Triathlon les 19 et 20 septembre 2026 (renouvellement ou FIS)**

### Les conditions d'accès aux participants :

Le concurrent doit :

- Disposer d'une licence et/ou une licence Expérience (cf tableau ci-dessous) ;
- Pouvoir justifier de son identité lors du retrait du dossier ;
- Disposer d'une autorisation parentale s'il est mineur (sauf licencié Fédération Française de Triathlon).

Type de licence	Accès (fonction de la catégorie d'âge)	Obligations médicales	Licence Expérience
Fédération Française de Triathlon licence annuelle "compétition"	Manifestations compétition	Pas nécessaire	Pas nécessaire
Fédération Française de Triathlon licence annuelle "compétition" Para Triathlon	Manifestations compétition après validation par l'organisateur (assistance et sécurité)	Pas nécessaire	Pas nécessaire
Fédération Française de Triathlon licence Loisir, Dirigeant, Action	Manifestations compétition	<b>Mineur</b> : questionnaire santé (5) <b>Majeur</b> : "Formulaire Info Santé"	Obligatoire
Fédération Française de Natation ou FF Handisport Natation	Manifestations compétition, uniquement partie natation	Pas nécessaire	Obligatoire
Fédération Française de Cyclisme ou FF Handisport Cyclisme	Manifestations compétition, uniquement partie cyclisme	Pas nécessaire	Obligatoire
Fédération Française d'Athlétisme ou FF Handisport Athlétisme	Manifestations compétition, uniquement partie course à pied	Pas nécessaire	Obligatoire
Commission nationale du décathlon moderne	Manifestations compétition, partie natation et course à pied	Pas nécessaire	Obligatoire
Fédération des Clubs de la Défense (code 161)	Manifestations compétition Duathlon et Triathlon	Pas nécessaire	Obligatoire
Fédération des Clubs de la Défense (code 172)	Manifestations compétition Duathlon	Pas nécessaire	Obligatoire
Fédération Française du Sport Universitaire (1)	Manifestations compétition	Pas nécessaire	Obligatoire (1)
Union Nationale du Sport Scolaire	Manifestations compétition	<b>Mineur</b> : questionnaire santé (5) <b>Majeur</b> : "Formulaire Info Santé"	Obligatoire
Fédération Française du Sport en Entreprise	Uniquement épreuves "Jeunes" et/ou Distance XS	"Formulaire Info Santé"	Obligatoire
Fédération étrangère affiliée à World Triathlon (2) (3)	Manifestations compétition	<b>Mineur</b> : questionnaire santé (5) <b>Majeur</b> : "Formulaire Info Santé"	Obligatoire (4)
Fédération Tahitienne de Triathlon	Manifestations compétition	<b>Mineur</b> : questionnaire santé (5) <b>Majeur</b> : "Formulaire Info Santé"	Obligatoire (4)
Aucune licence ci-dessus listée	Manifestations compétition et épreuves transfrontalières	<b>Mineur</b> : questionnaire santé (5) <b>Majeur</b> : "Formulaire Info Santé"	Obligatoire

(1) Sauf les compétitions, agréées par la Fédération Française du Sport Universitaire et la Fédération Française de Triathlon. (Sélectifs et Finale de Championnat de France universitaire).

(2) Hors épreuves internationales au titre de la Fédération Française de Triathlon.

(3) Hors épreuves strictement réservées aux licenciés titulaires d'une licence de la Fédération Française de Triathlon.

(4) La gratuité de la licence Expérience est accordée à certaines fédérations étrangères en fonction des accords passés avec la FFTRI (<https://www.fftri.com/pratiquer/se-licencier/assurance/>)

(5) L'inscription est subordonnée au renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur, réalisé conjointement par le mineur et par les personnes exerçant l'autorité parentale. Lorsqu'une réponse au questionnaire de santé conduit à un examen médical, l'inscription à une compétition sportive nécessite la présentation d'un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique sportive.

• **ATTENTION** : Dans le cadre d'une inscription sur l'épreuve Tri-Relais Entreprises et Partenaires (TREP), il sera demandé via la plateforme d'inscription, de télécharger et de valider une attestation sur l'honneur de la filiation à l'entreprise désignée d'au moins deux concurrents sur trois. Le non-respect de cet engagement annulera l'inscription de l'équipe.

• **Conditions de remboursement** en cas d'annulation de votre inscription (**sous réserve que les épreuves soient confirmées**) :

Aucune inscription ne sera prise sur place. Toutes les inscriptions se feront à partir du **9 mars 2026**. Le lien des inscriptions se trouve directement sur le site <http://www.triathlon-audencialabaule.com/>, dans la rubrique Épreuves - Inscriptions et règlement.

Pour des soucis d'organisation, **les transferts de dossards** dont le montant est fixé à 5€ TTC de frais de dossier (hors frais de service) **prendront fin le 3 septembre**. Un coureur pourra ainsi, via son espace personnel sur le module d'inscription, rétrocéder son dossard à une tierce personne. La mise en relation de ce transfert se déroule sur Strava via le lien suivant : <https://www.strava.com/clubs/talb>

Tout transfert de dossard non officiel est interdit.

Toute cession réalisée après cette date est interdite.

Toute personne transférant son dossard à une tierce personne, en dehors du module d'inscription et à une date postérieure, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

Audencia décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation (et se réserve la possibilité d'exclure définitivement le concurrent.)

Au moment de l'inscription l'athlète à la possibilité de souscrire à **une option annulation à ajouter aux frais d'inscription** :

- **15€ pour une inscription sur les Tri-Relais soit 5€ par personne**
- **10€ pour une inscription sur le S**
- **8€ pour une inscription sur le S Light**
- **13€ pour une inscription sur le M**
- **3€ pour une inscription sur le Tri-Avenir**

En souscrivant à **cette option annulation**, l'athlète percevra le remboursement du montant qu'il a acquitté pour son inscription (hors coût de l'option annulation et frais bancaires de gestion). Pour faire valoir le remboursement, il est nécessaire de fournir un justificatif médical attestant de la contre-indication à la participation à l'évènement. A défaut de la fourniture d'un tel document aucun remboursement ne pourra être accordé. Le justificatif devra être envoyé au comité d'organisation **avant le 3 septembre 2026**. La souscription à la garantie annulation via ce forfait supplémentaire n'est possible que lors de votre inscription.

**Les inscriptions seront closes le jeudi 3 septembre 2026 à 22h.**

**En cas d'annulation de l'épreuve suite aux décisions gouvernementales - préfectorales - municipales**

L'organisation prévoit de proposer deux possibilités aux triathlètes déjà inscrits :

1. Le report de l'inscription 2026 (sans frais supplémentaire) pour l'édition 2027 ;
2. Le remboursement des frais d'inscription 2026 (hors frais de gestion d'inscription Njuko et licence expérience) :
  - o Du 9 mars au 30 juin, à hauteur de 90% ;
  - o Du 1er juillet au 15 août, à hauteur de 70% ;
  - o Du 15 août au 20 septembre, à hauteur de 50% ;

Cette dégradation est due aux frais engagés par AUDENCIA pour l'organisation de la manifestation et auprès de ses prestataires. L'organisateur prévoit d'envoyer un mail aux différents triathlètes inscrits afin d'évoquer les éventuelles modalités de report ou de remboursement.

## • Politique de confidentialité

Le Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du Traitement des Données à caractère personnel et à la libre circulation de ces Données (ci-après « RGPD ») affirme que les Données à caractère personnel doivent être traitées de façon licite, loyale, et transparente. Ainsi, cette politique de confidentialité a pour objectif de vous fournir une information simple, claire sur les Traitements de Données à caractère personnel vous concernant.

En vous inscrivant sur l'une des épreuves du Triathlon AUDENCIA - LA BAULE, vous êtes amené à fournir un certain nombre de données et d'informations. Certaines de ces données permettent de vous identifier, directement ou indirectement, et peuvent être considérées comme des données personnelles au sens de la réglementation. De façon générale, les données personnelles que vous communiquez sont destinées au personnel habilité par les Organismes, qui sont responsables du traitement de ces données et à ses éventuels sous-traitants ou fournisseurs.

Les Organismes collectent ces données pour :

- Créer, gérer et accéder à votre dossier ;
- Traiter et suivre votre inscription, y compris à des épreuves ou à des services annexes ;
- Fournir des informations et services personnalisés, confirmations, newsletters et résultats ;
- Améliorer et gérer nos produits, services et événements ;
- Communiquer par e-mail ou SMS sur l'événement, d'autres événements, produits ou offres promotionnelles (avec votre consentement) ;
- Toute autre finalité précisée lors de la collecte.

Les Organismes peuvent partager vos données avec des tiers, notamment des partenaires et prestataires (chronométrateurs, hôteliers, secouristes, etc.), pour répondre à vos commandes ou fournir des services liés à l'événement. Les partenaires s'engagent à garantir la confidentialité et la sécurité des données. Vous pouvez à tout moment vous opposer à ce partage ou aux communications commerciales.

En application de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiées, vous disposez des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement, d'opposabilité, de portabilité. Vous disposez également du droit de formuler des directives spécifiques ou générales concernant la conservation, l'effacement et la communication de ses données.

Vous pouvez exercer ces droits ou poser toute question relative à la gestion de vos données à caractère personnel par Audencia en vous adressant à :

- Par mail à l'adresse suivante : [dpo@audencia.com](mailto:dpo@audencia.com);
- Par courrier à l'adresse suivante : Audencia, 8 Route de la Jonelière - B.P. 31222 - 44312 Nantes, Cedex 3 en mentionnant « A l'attention du DPO ».

## **ARTICLE 5 : REMISE DES DOSSARDS**

- Lors de la remise des dossards, chaque concurrent doit émarger la feuille de départ après présentation d'une pièce d'identité avec photo (*ou photographie/photocopie de cette pièce d'identité*) au secrétariat sur le site de la course (Esplanade François André Face Avenue DREVET)
- Tout athlète qui ne pourra justifier de son identité ne pourra pas retirer son dossard.

## **ARTICLE 6 : ORGANISATION - CIRCULATION CONCURRENTS**

- Un bracelet puce sera fourni par l'organisateur. Ce bracelet puce sera porté à la cheville gauche.
- Pour le Tri-Relais, le bracelet puce servira de relais entre les 3 compétiteurs. Le passage du bracelet puce doit s'effectuer dans le parc à vélo à l'emplacement de l'équipe.
- **La non-remise du bracelet puce sera facturée 30 euros.**
- Un deuxième bracelet sera fourni par l'organisateur. Ce bracelet sera porté au poignet et justifiera pour le concurrent, l'entrée dans le parc à vélo avant la course.
- Tout athlète qui ne portera pas ledit bracelet se verra refuser l'accès à l'aire de transition.

## **ARTICLE 7 : LA NATATION**

- Pendant l'épreuve de NATATION, les concurrents doivent porter le bonnet fourni par l'organisateur.
- **Pour des mesures de sécurité, la combinaison néoprène est obligatoire.** Les lunettes sont autorisées.
- Sont interdits : tout accessoire de respiration, de propulsion, d'aide à la flottaison, le parcours coupé (*contrôle à chaque bouée*).
- Pour le départ de chaque course individuelle (sauf pour la course M\*), les concurrentes auront la possibilité de choisir une zone exclusivement réservée aux femmes (*non obligatoire*).

**\*Pour la course M départ en Rolling Start suivant une Mass Start**

## ARTICLE 8 : LE CYCLISME

- Pendant l'épreuve CYCLISTE, le dossard doit être porté dans le bas du dos, de façon visible.
- Tout déplacement dans le parc à vélo doit se faire vélo à la main, casque sur la tête jugulaire serrée.
- Le port du casque à coque rigide est obligatoire, jugulaire serrée, sur la totalité du parcours.
- **Les freins à disque sont autorisés sur l'ensemble des courses**
- Le drafting est autorisé pour toutes les épreuves.
- Tous les types de prolongateurs sont interdits
- Le code de la route doit être respecté pour l'ensemble des courses.
- Sur les épreuves de Tri-Relais, les concurrents sont tenus de rouler sur la droite de la chaussée afin de favoriser les dépassements.

**VOIR ANNEXE DERNIÈRE PAGE**

## ARTICLE 9 : LA COURSE A PIED

- Pendant l'épreuve de COURSE A PIED, le dossard doit être porté sur le devant du corps, au plus bas au niveau de la ceinture.
- L'assistance sur les parcours, les parcours coupés et courir torse nu sont interdits.

## ARTICLE 10 : DUREE DES EPREUVES

Les limites de temps des épreuves sont les suivantes :

- Tri-Relais : **2h00 min dont 25 minutes maximum en natation (sortie d'eau avant T1).**
- Course S Light : **1h20 min dont 15 minutes maximum en natation (sortie d'eau avant T1).**
- Course S : **2h20 dont 35 minutes maximum en natation (sortie d'eau avant T1).**

## **IMPORTANT**

- Course M. Départ **14h30**
  - **1<sup>er</sup> Cut** : Les participants individuels ou relayeurs doivent être sortis du parcours natation **en moins de 50'** (soit à 15H20). Au-delà, les participants seront mis hors course, devront restituer dossards et puces et ne pourront pas partir à vélo.
  - **2<sup>ème</sup> Cut** : Les participants individuels ou relayeurs doivent être sortis du parcours vélo au maximum **2h40 après le départ de la course** (soit à 17h10). Au-delà de ce délai, les participants seront mis hors course, devront restituer dossards et puces et ne pourront pas continuer pas partir pour la course à pied.
  - **3<sup>ème</sup> Cut** : **Après 3h15 de temps écoulé sur la course individuelle**, les participants individuels ou relayeurs ne pourront pas repartir pour la 2<sup>ème</sup> boucle de course à pied de 5 kilomètres (soit à 17h45). Ils seront dirigés sur la ligne d'arrivée et classés après les derniers participants ayant réalisé la totalité du parcours.
- Tri-relais M. Départ **14H40**
  - **1<sup>er</sup> Cut** : Les participants doivent être sortis du parcours natation **en moins de 50'** (soit à 15h30). Au-delà de ce délai, les participants seront mis hors course, devront restituer dossards et puces et ne pourront pas partir à vélo.
  - **2<sup>ème</sup> Cut** : Les participants doivent être sortis du parcours vélo au maximum **2h40 après le départ de la course** (soit à 17h20). Au-delà de ce délai, les participants seront mis hors course, devront restituer dossards et puces et ne pourront pas continuer pas partir pour la course à pied.
  - **3<sup>ème</sup> Cut** : **Après 3h15 de temps écoulé sur la course**, les participants ne pourront pas repartir pour la 2<sup>ème</sup> boucle de course à pied de 5 kilomètres (soit à 17h55). Ils seront dirigés sur la ligne d'arrivée et classés après les derniers participants ayant réalisé la totalité du parcours.

## ARTICLE 11 : MODIFICATION / ANNULATION

- L'organisateur se réserve le droit de modifier les parcours si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y contraignent.
- L'organisateur pourra envisager d'adapter, de raccourcir, de mettre hors course ou d'annuler l'épreuve pour une partie ou la totalité des participants en fonction des conditions météorologiques (et notamment de l'intensité des pluies, du gel, du vent, de la température de l'eau, du courant, de la marée ou/et de la neige).
- Le lieu de constatation des intensités des phénomènes naturels est la station météorologique référencée pour la commune de La Baule.
- L'organisateur pourra s'appuyer sur les dispositions du Règlement des épreuves nationales disponibles sur le site de la FFTri.

## **ARTICLE 12 : REMISE DES PRIX**

• La présence des primés des différentes catégories sur les épreuves (Tri-Relais, Course S Light, Avenir, Course S, Course M) sera obligatoire lors des remises de prix. En cas d'absence, les prix resteront acquis à l'organisation.

## **ARTICLE 13 : ASSURANCE / RESPONSABILITE**

• Les contrats d'assurance garantissent, en application de l'article L331-9 et L321-1 du Code du sport, les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile encourue par les organisateurs, celle de leurs préposés, salariés ou bénévoles, et celle des concurrents. Conformément à l'article A331-24 du Code du sport, les conditions générales des polices d'assurances souscrites par les organisateurs d'épreuves ou compétitions sportives se déroulant sur la voie publique, devront être conformes au modèle de l'annexe III-21-1 du même code.

### **13.1 Garanties souscrites par l'Organisateur**

- L'organisateur s'engage à contracter une assurance responsabilité civile organisateur qui couvre sa responsabilité civile.
- Les concurrents doivent être totalement conscients des risques inhérents à ce type d'épreuve sportive, qui requiert un entraînement adapté préalable et une excellente condition physique.
- L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident corporel ou matériel qui pourrait subvenir pendant une épreuve, dû au non-respect du code de la route ou des consignes de sécurité des organisateurs, des services de police ou de gendarmerie.
- L'organisation décline également toute responsabilité en cas de dégradation, de perte ou de vol de biens, de matériels, équipements personnels d'un concurrent.

### **13.2 Garanties souscrites par le Participant**

- Les **participants licenciés** bénéficient nécessairement d'une couverture d'assurance en tant que titulaires d'une licence FFTRI.
- Les **participants non licenciés** (concurrents des épreuves du Tri-relais, Tri-Avenir, Course S, S Light et M) doivent obligatoirement souscrire à une licence expérience pour être couverts lors de l'événement.
- Il appartient à l'ensemble des concurrents de souscrire, auprès de l'assureur de son choix, un contrat d'assurance de personnes couvrant tous les dommages (corporels ou matériels) auxquels sa pratique sportive - la pratique de son enfant - peut l'exposer.

Le Participant est informé :

- Que son vélo - le vélo de son enfant - ne bénéficie d'aucune couverture assurance. Les dégâts matériels qu'il - que son enfant - pourrait causer à son vélo ou aux vélos de tiers ne sont pas couverts par l'assurance responsabilité civile fédérale,
- Que les dégâts que des tiers pourraient occasionner à son vélo - au vélo de son enfant - ne sont pas couverts par l'assurance responsabilité civile fédérale.

## **ARTICLE 14 : DROIT A L'IMAGE**

• En participant au Triathlon Audencia-La Baule, chaque participant accepte que son image, sa voix, et/ou sa représentation puisse être capturées par des photographies, vidéos ou autres moyens de diffusion lors de l'événement. Ces images peuvent être utilisées à des fins de communication, de promotion, de diffusion médiatique (plaquettes, affiches, site web, réseaux sociaux et tout autre support d'Audencia Compétitions et d'Audencia) ou pour toute autre action en lien avec la promotion de la compétition et de ses partenaires.

- Le participant consent expressément à ce que ces images soient diffusées sans contrepartie financière et sans limitation géographique dès la signature du bulletin d'inscription. Cette autorisation est valable 5 ans à compter de ce jour.
- Si le participant souhaite refuser l'utilisation de son image, il doit en informer les organisateurs par écrit avant la compétition, sous réserve que cela soit possible sans altérer la bonne organisation de l'événement.
- Lorsque le participant est mineur, le titulaire de l'autorité parentale, ayant pris connaissance du présent règlement intérieur et l'ayant dument accepté, est réputé donner son consentement exprès à l'utilisation de l'image du mineur dans les conditions prévues par cet article. En cas d'opposition à cette utilisation, le titulaire de l'autorité parentale devra notifier son refus par écrit à AUDENCIA, à l'adresse suivante : dpo@audencia.com

## **ARTICLE 15 : MENTIONS LEGALES ET POLITIQUE DE CONFIDENTIALITE**

- Les participants sont informés que les mentions légales, ainsi que la politique de confidentialité relative à la collecte et à l'utilisation des données à caractère personnel, sont disponibles sur le site internet de l'événement à l'adresse suivante : <https://triathlon-audencialabaule.com/mentions-legales/>
- En s'inscrivant à la compétition, chaque participant reconnaît avoir pris connaissance de ces informations et accepte les conditions d'utilisation des données.

## **ANNEXE :**

**Voici les consignes à respecter en ce qui concerne le vélo :**

### **Extraits Réglementation Sportive 2026 - FFTri**

#### **1.3.4.2. Les positions**

La position de course autorise uniquement les points d'appui suivants : les pieds sur les pédales, les mains sur le guidon et les fesses sur la selle (cf. positions interdites ci-dessous).

#### **Positions interdites pour toutes les courses :**



#### **Position interdite pour toutes les courses (guidon sans prolongateur) :**



#### **Positions autorisées pour toutes les courses :**



#### **1.3.4.3. Règle d'aspiration-abri (AA)**

#### **Les courses avec aspiration-abri (drafting) :**

Lors d'une épreuve de "type critérium (au moins deux tours)" avec aspiration-abri autorisée, tout athlète doublé d'un tour ne peut en aucun cas s'abriter dans la roue des concurrents lui ayant pris un tour.

- Un athlète est dépassé lorsque la roue avant d'un autre athlète devance la sienne.
- Il est interdit pour les concurrents doublés par ceux ayant un tour d'avance de prendre abri derrière eux-ci.
- **Les prolongateurs vélo, type contre-la-montre ou ajouts aux guidons sont interdits.**
- Les roues à rayons doivent comporter 20 rayons minimum.
- Les roues pleines (lenticulaire, paraculaire, etc..) sont interdites.